



**HAL**  
open science

## Le monolithisme fédéral a-t-il vécu ?

Denis Bernardeau-Moreau

► **To cite this version:**

Denis Bernardeau-Moreau. Le monolithisme fédéral a-t-il vécu ?. L'implication sociale du mouvement associatif. La FSCF entre changement et mutation., 2021, 2-7574-3298-2. hal-04522919

**HAL Id: hal-04522919**

**<https://hal.science/hal-04522919>**

Submitted on 27 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Bernardeau-Moreau, D. (2021). « Le monolithisme fédéral a-t-il vécu ? ». In Munoz, L., Morales, Y. et Fortune, Y. (2021). *L'implication sociale du mouvement associatif. La FSCF entre changement et mutation*. Lille : Presse universitaire du Septentrion. p.145-147.**

Les grandes lois sur le sport (GLS) de 1975 et 1984 ont fortement contribué à instaurer un ordre sportif fédéral qui, avec le temps, a confiné au monolithisme. Si l'État a toujours été soucieux de garder le contrôle du sport de haut niveau en tant qu'il constitue une vitrine de la France dans le monde, il s'est appuyé sur les fédérations délégataires pour organiser le sport de masse, gérer les compétitions et préparer les élites sportives de demain. Aujourd'hui, ce système pyramidal, dans sa dimension d'exclusivité, a vécu. Les années 80 et 90 ont marqué l'arrivée en force des sports loisirs. Elles ont bousculé les institutions sportives en place et favorisé la prise en main de ce champ en friche par le secteur privé marchand. Si aujourd'hui, les fédérations sportives délégataires tentent de réagir et reprendre quelque peu la main, force est de constater que tout un pan des pratiques sportives leur échappe désormais totalement.

Le présent ouvrage ne vient pas questionner directement la place des fédérations sportives dites dirigeantes dans la société. L'objectif de ses auteurs est plus pertinent. Il est d'ouvrir le débat sous un autre angle en réfléchissant sur les relations qu'entretiennent ces fédérations dirigeantes avec celles affinitaires. Parmi celles-ci, il y a la FSCF créée en 1898. Cette deuxième partie, que nous sommes chargé d'introduire, comprend trois contributions qui restituent les étapes historiques du processus de construction du mouvement fédéral délégataire et affinitaire et en analysent les rapports internes et externes. Leurs auteurs se proposent ainsi d'interroger l'identité fédérale dans ses spécificités respectives et de questionner en particulier la place des instances fédérales affinitaires aux côtés de celles délégataires. Si pour les premières, le sport n'est pas une finalité mais un moyen de mieux vivre en société, leurs stratégies de positionnement pour exister, les conduisent aussi à privilégier la logique compétitive. Mais cet isomorphisme n'est pas unilatéral et la proximité des problématiques qui touchent l'ensemble du mouvement sportif fédéral et affinitaire nous invite à réfléchir sur les places et rôles respectifs et complémentaires des fédérations dans le monde sportif du 21ème siècle. Avec l'évolution sociétale, les enjeux auxquels le mouvement affinitaire en particulier est confronté ont changé : conquête de nouveaux publics, insertion sociale par le sport, respect de chacun dans la manière d'investir la pratique sportive (loisir, détente, compétition), inscription dans une politique de développement durable... Autant d'objectifs nouveaux marquant l'ancrage du sport affinitaire dans le présent et, sans doute aussi, dans le futur. Comment réinterroger la notion d'affinité au prisme de ces nouvelles problématiques ? Quel sens et quel avenir une fédération affinitaire peut-elle se construire dans le paysage associatif actuel ? Dans quelle mesure ces nouveaux enjeux constituent-ils une base solide pour perpétuer l'affirmation d'une légitimité sociale et culturelle ? Autant de questions qui, à l'aune des mutations inhérentes au processus de globalisation, peuvent inciter les dirigeants à revisiter la structure du modèle associatif traditionnel. Faut-il tendre vers une économie de marché ? Faut-il vendre des services ? Ou au contraire, faut-il persister au lieu de s'accommoder afin de préserver le socle des valeurs sur lesquelles ce modèle associatif s'est édifié ? Une vision globale de l'Homme, vision dans laquelle la FSCF s'inscrit, est-elle en contradiction avec l'hyper spécialisation à l'œuvre dans nos sociétés modernes ? Le projet éducatif peut-il continuer d'être utile à la société civile ? Sous quelles formes ?

Bastien Hingrand analyse la nature des relations entre les élus locaux et les dirigeants associatifs. Pour lui, les politiques publiques locales sont avant tout des espaces de négociations, d'arrangement et de compromis. Or ce jeu, bien que marqué par un fort sentiment

collectif d'appartenance locale, n'en reste pas moins intéressé. Les élus politiques sont soucieux d'entretenir leur bonne image auprès de leurs électeurs, tandis que les acteurs associatifs sont désireux de préserver leur utilité sociale. Dans un même lieu forgé par un héritage historique commun, le monde de l'opinion et de la représentation côtoie le monde civique de la morale et des valeurs (Boltanski et Thevenot, 1991). Si les élus consentent volontiers au versement d'aides publiques pour dynamiser le tissu local, ils attendent aussi un retour sur investissement et une visibilité que le modèle fédéral compétitif et spectaculaire peut leur apporter de manière rapide et directe. Dès lors, « *le représentant de la collectivité se focalise d'abord sur le niveau de pratique et tend à privilégier le sport spectacle* » (p.XX). Quand la commune cherche à être reconnue bien au-delà de son territoire, poursuit l'auteur, « *le crédit vient toujours du délégataire* » (p.XX). Face à ces choix politiques, les dirigeants associatifs affinitaires sont bien souvent contraints, pour répondre à la demande sociale, d'adapter leur projet social à des publics divers devenus plus individualistes et consuméristes avec le temps. La conséquence, note l'auteur, est une forme d'isomorphisme institutionnel amenant le club affinitaire à se rapprocher du modèle délégataire en intégrant ces valeurs et en adoptant ses stratégies, au risque de tomber dans le renoncement. Pour y remédier, l'auteur propose la mise en place de services spécifiques d'aide aux projets de territoire.

Laurence Munoz interroge le positionnement des associations affinitaires et le traitement qui leur est réservé par les collectivités publiques. Elle s'attache à démontrer pourquoi le système monolithique fédéral est privilégié et comment il tend à dominer les autres formes de pratiques instituées, affinitaires et multisports. Face à cette logique où le sport, en particulier dans sa dimension haut niveau, constitue un moyen de valorisation des politiques publiques locales, l'auteur tente de montrer comment les institutions affinitaires essayent d'exister et de s'affirmer. Convoquant les travaux de Gramsci sur la notion d'hégémonie, l'auteur s'efforce d'analyser comment « *la balance entre coercition et adhésion illustre particulièrement le cas des fédérations affinitaires et multisports dans la mesure où le pouvoir législatif installe une légitimité intériorisée par ses acteurs* » (p.XX), cette légitimité s'incarnant « *dans le choix par l'État de confier le sport, dès 1945, à des fédérations unisport qui deviennent de fait délégataires* » (Ibid.) et monopolistiques. Le législateur va ainsi instaurer un « ordre fédéral sportif » conférant, par ses lois successives de 1945 et de 1984, l'hégémonie des fédérations unisport délégataires sur les autres fédérations multisports et affinitaires. Même si la loi va par la suite évoluer et tenter de limiter la position monopolistique des fédérations délégataires, le pli est pris. D'autant que s'exercent sur les instances nationales gouvernementales les injonctions des fédérations internationales soucieuses d'harmoniser les conditions de la pratique compétitive internationale. Pour l'auteure, ces injonctions normatives sont portées par « *un souci d'universalisation des pratiques* » et cela passe par une mise en conformité des équipements et des compétitions. Les instances fédérales vont dès lors adopter des règlements très précis, codifiant le matériel, les équipements et les modalités de déroulements des activités de compétition. La délégation, confiée par le législateur en matière de délivrance de diplômes professionnels, va accentuer plus encore la légitimité des fédérations unisport. Cette légitimité wébérienne de type rationnel-légal participe dès lors à l'accumulation des différentes formes de capitaux confortant une domination monopoliste fédérale sans précédent. Comme l'écrit l'auteure en se référant encore une fois à Gramsci, la dimension organisationnelle de l'hégémonie « *est adoubee par la caution des fédérations internationales d'une part et par l'Etat d'autre part et voit la légitimité des fédérations unisport transformée en un capital légal* » (p.XX). Ce capital, poursuit l'auteure, est conforté par les collectivités locales qui, pour donner corps à leur politique sportive, vont privilégier les sports de compétition, et par le législateur qui va conférer au mouvement fédéral délégataire une forme d'exclusivité matérialisée par la prérogative de puissance publique. Pour autant, on aurait tort

de croire que le modèle pyramidal en place ne peut souffrir aucune contradiction. En réalité, il ne peut, à lui seul, prétendre englober l'intégralité des modalités de la pratique dont l'histoire montre qu'elles se renouvellent régulièrement en produisant, par le jeu des combinaisons et des hybridations, des formes nouvelles et innovantes. Derrière une pensée dominante, affirme l'auteure, existent des univers alternatifs qui se développent en parallèle. En réalité, le mouvement affinitaire développe des stratégies pour exister et affirmer son utilité dans la société. La forte croissance du secteur privé marchand, l'auto-organisation sportive et l'individualisme de la pratique montrent que l'offre sportive rencontre des problèmes croissants d'accessibilité, en raison de ses difficultés à intégrer véritablement la pluralité des demandes sportives. Face à cette nouvelle donne, le mouvement affinitaire anticipe les évolutions qui travaillent la société et innove. L'étude menée par Olbia Conseil et le CNOSF en 2019 montre que de nombreux dirigeants bénévoles disent vouloir développer de nouvelles offres de pratiques et de services (dans les loisirs, le bien-être, la santé). Cela passe par l'expérimentation de nouvelles licences et systèmes de cotisations (adhésions découverte, initiation, détente, santé), par l'anticipation de plans de développement plus adaptés au contexte sociétal.

Ainsi, à la question : à qui appartient le sport ?, l'auteure répond sans ambiguïté que le sport appartient à tous et ne saurait relever d'une quelconque exclusivité. Un espace existe bel et bien. En parallèle des pratiques fédérales délégataires, cet espace autorise le développement de formes de pratiques sportives libres et/ou placées sous l'égide des fédérations multisports et affinitaires.

Dans sa contribution, Sabine Chavinier Réla interroge elle-aussi la place des fédérations affinitaires, en particulier la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT). L'auteure souhaite discuter des positionnements respectifs des fédérations affinitaires et des fédérations délégataires, de leurs relations de concurrence ou de complémentarité, de l'antagonisme qui réside entre diversité et monopole. Dans son analyse comparative intra et interfédérale, l'auteure souligne ainsi un positionnement interne ambigu et un positionnement extérieur mal perçu. À ce titre, plusieurs points méritent d'être soulignés. Au sein des fédérations affinitaires, des études antérieures auxquelles l'auteure se réfère, révèlent un fonctionnement parfois trop cloisonné où chaque commission technique nationale, chaque club fonctionne pour sa spécialité. Loin d'être totalement distinctes en matière d'objectifs, de fonctionnement, voire d'idéologie, les différences entre fédérations affinitaires et fédérations délégataires semblent s'effacer avec le temps pour ne retenir que la dimension compétitive et disciplinaire. Ainsi, écrit l'auteure, « *force est d'admettre que la logique disciplinaire prime sur bien d'autres et qu'une énergie importante est déployée à organiser des championnats en bien des points similaires à ceux des fédérations délégataires* » (p.XX). Cette situation de mimétisme, pas toujours très bien perçue, tend non seulement à gommer les spécificités du mouvement délégataire mais elle alimente également les critiques de certains dirigeants des fédérations délégataires qui y voient là l'exercice d'une « concurrence déloyale », les fédérations affinitaires venant « chasser sur les terres » des fédérations délégataires. À moins, comme le souligne l'auteure dans la deuxième partie de sa contribution, qu'il faille voir, dans ce rapprochement entre affinitaires et délégataires, un signe de modernité, les secondes opérant, par mimétisme, un retour vers le grand public porté par la pratique de loisirs sans contraintes, une pratique plus féminine et une meilleure prise en compte de tous les publics tout au long de leur vie. Dans ces mouvements internes entre affinitaires et délégataires, l'auteure veut y voir le possible avènement d'un nouvel équilibre où les fédérations affinitaires multi-activités incarneraient un autre modèle sportif plus en adéquation avec les tendances de fond de notre société. Confrontées à la stagnation de leurs effectifs licenciés, les fédérations

délégataires prennent aujourd'hui la mesure de l'obligation qui leur est faite de mieux coller à la société en proposant des activités plus ludiques et s'écartant de la logique pyramidale et compétitive. Pour l'auteur, le positionnement originel des fédérations affinitaires « *se révèle ainsi de plus en plus imité par les fédérations unisports qui ne se concentrent plus exclusivement sur la recherche de la performance* » (p.XX).

Ainsi, afin d'actionner des nouveaux relais de croissance sous fond de réduction générale des aides des pouvoirs publics, les fédérations délégataires (mais cela concerne aussi les fédérations affinitaires) doivent innover et faire preuve d'imagination et d'originalité, quitte à surfer sur les engouements provisoires et les effets de modes.